

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

10 novembre 1994 – n° 1190
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

La réforme intérieure européenne

L'ouverture des négociations bilatérales avec l'Union européenne est un événement premier, non pas diplomatique, mais de politique intérieure. Par prudence, par habileté, par manque de *vista*, ni les partis, ni le Conseil fédéral ne l'inscrivent dans cette perspective. Pourtant, la négociation est liée à des réformes internes d'importance, dont nous déciderons seuls en dernier ressort. Mais seront-elles présentées comme la conséquence de l'accord avec l'Union européenne, donc subies, voire imposées, ou seront-elles mises en œuvre, initialement, par nous-mêmes ? C'est d'évidence le deuxième parti qu'il faut choisir. Les trois domaines-clés, agriculture, transports, organisation du marché du travail, constituent le noyau d'un programme minimum conditionnant la participation gouvernementale. Il faut le dire d'emblée, avant les élections fédérales.

Qu'est-ce qui justifie que l'on hausse le ton de la sorte ?

Laissons faire, disent les attentistes, nos diplomates qui sont tenaces et habiles. Mais le problème est celui de leur crédibilité et de leur représentativité. Comment tenir ferme sur le front quand on n'est pas assuré de ses arrières ? Dans une transaction commerciale ordinaire, il faut parfois, comme gage de confiance, donner des arrhes, payer un acompte. La crédibilité des négociateurs suisses passe par des réformes engagées spontanément et immédiatement.

On pourrait croire que le paquet bilatéral sera une sorte d'obstacle réduit, comme si la barre était moins haute. Erreur. L'Union européenne a retenu, dans l'inscription de ses exigences à discuter, des points sensibles: vraisemblablement l'abolition de la limite des 28 tonnes, et certainement la libre circulation des travailleurs. Blocher a déjà fait savoir qu'il attaquerait par référendum toute décision modifiant sur un de ces deux points le statu quo; pour l'une ou l'autre de ces contestations, il aura des alliés. Or un succès, même partiel, ne portant que sur un seul objet, coule le tout. L'Union euro-

péenne a souvent déclaré qu'elle ne voulait pas que la Suisse se serve à la carte. Le paquet sera donc lié. Et, après un échec de ce mini-EEE, nous en serons réduits à l'Alleingang intégral. Illusoire de croire que plus on sera tombé bas, plus il sera facile de rebondir. Eviter à tout prix d'en arriver là.

Si l'on veut empêcher que le refus d'une proposition négociée coule l'entier de l'accord, il faut résoudre cette question pour elle-même, donc antérieurement au bouclage du paquet bilatéral.

Plusieurs points sont de la compétence du Conseil fédéral, par exemple les modifications du statut de saisonnier. Il peut, par une décision simple, créer l'irréversible. Lorsqu'il s'agira de modifier la législation, ce qui n'exigera que la majorité du peuple, le Conseil fédéral pourra prévoir les mesures d'accompagnement et même, en cas d'échec, revenir rapidement avec d'autres propositions mieux ciblées.

Domaine Public avait beaucoup participé, dans les années 60, au débat national sur un programme de législation. Ceux qui n'y croyaient guère évoquaient, non sans pertinence, deux obstacles: le dosage du programme et l'impossibilité de décider pour le peuple, souverain en démocratie référendaire.

Aujourd'hui, le programme de réforme intérieure européenne est connu; il ne remet pas en cause le profil que les partis aiment donner à leurs électeurs. L'obstacle référendaire devra assurément être franchi; les opposants sont identifiés. Il faudra donc convaincre par l'union des forces.

L'accord gouvernemental, ce n'est pas de décider aujourd'hui par anticipation de défendre le résultat des négociations bilatérales. C'est de mettre en marche, immédiatement, les réformes qui permettent d'anticiper sur la conclusion finale de la négociation. C'est de prendre l'initiative et de le faire savoir: annoncer une volonté gouvernementale concordante et un rythme d'action soutenu, dans des délais serrés.

AG

Faites-en un fromage !

(ag) Un cartel est une entente des agents de production, qui tend à limiter la concurrence. Mais le marché du fromage n'est pas cartellisé, il est administré par une loi fédérale. La Commission des cartels s'est donc attaquée à un monstre étatique.

RÉFÉRENCE

Publication de la Commission suisse des cartels et du préposé à la surveillance des prix. N°4, 1994
Office central des imprimés, 3003 Berne.

Le diagnostic de la Commission des cartels est simple. Le contingent laitier, pris en charge pour moitié par le marché du fromage, n'a pas été augmenté. Et pourtant les déficits de l'Union suisse du fromage vont croissant. Ce dysfonctionnement est révélateur de l'inadaptation de cette structure para-étatique face à l'aggravation de la concurrence, qui porte aussi bien sur les prix que sur la qualité.

Les rapports sur l'agriculture font irrésistiblement penser à des problèmes d'arithmétique simple. Un instituteur perfectionniste a peaufiné des calculs, simples de raisonnement, mais d'attention minutieuse. Question: combien coûte à la caisse fédérale la mise en valeur du fromage? Réponse: 670 millions. Il serait donc temps de quitter l'arithmétique pour poser une autre question, politique; avec 670 millions, quelles améliorations structurelles et quel soutien peut-on apporter à l'agriculture? Sinon surgira une question, elle, très simple: n'est-il pas possible d'économiser ces millions?

Premier problème

Si l'on sait que 700 000 vaches sont recensées en Suisse, qu'à chaque traite elles produisent en moyenne annuelle 5,4 kg de lait, quelle est la production globale de lait exprimée en tonnes?

Bref les 700 000 vaches suisses produisent 3 millions de tonnes de lait. La moitié est transformée en fromage, soit quelque 130 000 tonnes par an (problème subsidiaire: combien faut-il de kilos de lait pour fabriquer 1 kg de fromage? Puis cherchez la densité du lait, etc...).

Exercice de réglementation sans risque et à coût élevé

Le paysan livre son lait: contingent imposé, prix imposé (97 ct). Le fromager produit son fromage, livré obligatoirement pour les pâtes dures, à l'Union suisse du fromage. Prix imposé. Les quantités sont prescrites afin de limiter la production de beurre, très difficilement exportable.

L'Union suisse du fromage, propriétaire de par la loi des fromages à pâte dure, Emmentaler, Gruyère, Sbrinz, répartit la production entre les grossistes agréés en fonction de leur demande et des contingents antérieurs. Les grossistes touchent une marge réglementée. Ils s'engagent à respecter les prix imposés sur le marché intérieur et à ne commercialiser aucun produit étranger semblable à ceux de l'Union.

L'Union arrête les contingents de catégories de fromage. Elle a laissé se développer une surproduction d'Emmentaler. Comme il ne s'impose pas à l'étranger au vu de sa qualité souvent médiocre, les prix doivent être bradés.

Qu'importe, la Confédération paie le coût de ce qu'on appelle la mise en valeur du fromage. Pour la seule Union suisse du fro-

mage, il en coûte 500 millions à la caisse publique.

Le Gatt

La moitié de la production de fromage est exportée. Mais le Gatt nous oblige à réduire de 36% les subventions à l'exportation et de 21% les quantités exportées. C'est 12 000 tonnes qu'il faudra exporter sans subvention, si l'on veut maintenir la production de lait à son niveau actuel. Mission quasi-impossible au prix du lait suisse. Certes, on peut imaginer un abaissement des prix, compensé par des paiements directs. Mais cette simple balance ne touche pas aux structures.

Toujours la même question

Prix et paiements directs ne peuvent pas être de simples vases communicants. Il faut en profondeur revoir et accompagner les structures par région et contractuellement par exploitation.

Avec la même somme, que peut-on faire d'autre, au profit et de l'agriculture et de la communauté? Et les montants en jeu sont colossaux. L'ensemble du compte laitier charge le budget fédéral de 1,3 milliard. ■

MÉDIAS

Le quotidien de gauche *Berner Tagwacht* n'a pas paru vendredi, pour participer à la grève et soutenir les typographes. Il précisait dans son numéro du jour précédent: «Vendredi, il vaut mieux écouter la radio que lire le journal.»

Publication d'un journal des sans-travail en Suisse alémanique. Son titre *Die grosse Zeitung* (le grand journal) correspond à un format auquel on n'est plus habitué en Suisse. Si le premier numéro se vend bien, d'autres suivront.

Le 3 novembre, TV 5, la télévision francophone à direction française, aurait dû diffuser le reportage de *Tell Quel* intitulé *Mes voisins ont 8 enfants*. Cette émission suisse a été remplacée par une longue interview franco-marocaine de Monsieur Abellatif Filali, premier ministre du Maroc et ministre des affaires étrangères et de la coopération.

Le scénario de la mauvaise foi

(jd) Des prescriptions uniformes, qui frappent indistinctement tous les émetteurs de substances polluantes, provoquent, on le sait, des coûts élevés pour un résultat très éloigné de l'optimum. Telle entreprise qui pourrait réduire à relativement bon compte ses émissions au-dessous du niveau prescrit n'a aucune raison de le faire puisqu'elle est en règle avec la loi: son zèle ne lui vaudrait que des coûts supplémentaires. Telle autre entreprise, au contraire, devra consentir des dépenses élevées pour respecter les normes anti-pollution, quand bien même elle ne dépasse que de peu les valeurs maximales d'émission. Traiter de manière égale des situations très différentes conduit à une mauvaise affectation des ressources au regard des objectifs visés. D'où l'idée, aujourd'hui largement partagée, de compléter les règles impératives, les commandements, par des taxes d'orientation, dites aussi d'incitation, voire de remplacer les premières par les secondes. Selon ce modèle, ce n'est plus seulement la contrainte étatique qui impose la modification des comportements, mais d'abord le calcul économique des acteurs concernés. Renchérir une activité polluante conduit les agents économiques à minimiser leurs coûts.

Dans notre premier exemple, l'entreprise aura avantage à réduire encore ses émissions, alors que dans le second, elle préférera payer la taxe plutôt que de procéder à un investissement coûteux. Pour un coût global inférieur à celui engendré par des prescriptions impératives, la réduction de la charge polluante sera au pire identique, au mieux plus importante.

Une argumentation bien rôdée...

Ce n'est donc pas un hasard si les milieux économiques se déclarent partisans des taxes d'orientation: ils y voient à juste titre un moyen de régulation plus conforme à l'économie de marché puisqu'il concède aux entreprises la marge d'autonomie nécessaire à un calcul écono-

mique. Mais ces mêmes milieux changent d'opinion aussitôt qu'un projet précis cherche à concrétiser cette démarche. Ainsi de la taxe sur le CO₂, unanimement rejetée par les organisations économiques lors de la procédure de consultation. Relayant leur point de vue, la *Neue Zürcher Zeitung* (29 octobre 1994) développe un scénario maintenant parfaitement rôdé.

Premier mouvement, l'entrée en matière: oui, les taxes d'incitation sont positives; oui, les données scientifiques disponibles sur l'impact climatique de la combustion des énergies fossiles justifient une action politique; oui, la taxe sur le CO₂ s'inscrit de manière cohérente dans la politique suisse en matière d'environnement – ratification de la Convention de Rio en 1992 et programme «Energie 2000» –. Second mouvement, la contestation centrée prioritairement sur les distorsions de concurrence dont aurait à souffrir l'économie suisse, frappée d'une taxe que ne connaissent pas ses concurrents étrangers. Le problème des émissions de CO₂ est mondial, provoqué d'abord par les pays industriels. Conclusion: la Suisse doit coordonner son action, notamment avec l'Union européenne. Il est urgent d'attendre.

...Mais fausse

Cet argument est erroné à double titre. La Norvège, la Suède, la Finlande, le Danemark et la Hollande ont déjà introduit une telle taxe, bien plus élevée que celle prévue par le Conseil fédéral. La Suisse ne ferait donc pas œuvre de pionnier en la matière.

Mais il y a plus. En comparaison internationale, les consommateurs helvétiques bénéficient des prix les plus bas, donc d'un avantage concurrentiel évident. Plutôt que de fausser la concurrence, le projet de taxe sur le CO₂ ne ferait que rapprocher les conditions suisses de celles de ses partenaires européens. C'est en l'an 2000 seulement, soit après la troisième hausse envisagée par le projet, que le prix du mazout en Suisse atteindrait la moyenne européenne. Et en réalité, les montants prévus dans le projet sont encore loin de couvrir les coûts effectifs de la consommation d'énergie fossile. Selon une récente étude des bureaux Infras et Prognos, les seuls coûts externes – pollution, atteintes à la santé, risques d'accidents, modifications climatiques – sont évalués entre 6,7 et 12,4 milliards de francs par an. Si l'on s'arrête à l'évaluation la plus basse, il faudrait multiplier par cinq la taxe prévue pour faire supporter ces coûts par les consommateurs.

L'argumentation des organisations économiques ne tient donc pas la route. La seule faiblesse du projet consiste en son caractère partiellement fiscal. En effet, le Conseil fédéral propose de ne restituer aux particuliers et aux entreprises que les deux tiers du montant de la taxe, le solde devant servir à financer des mesures de protection de l'environnement. Pour donner sa chance à cette mesure d'incitation, le gouvernement doit impérativement exclure de sa proposition toute considération fiscale. Même si Otto Stich désire se servir au passage. ■

Augmentation du prix de l'énergie (%) due à la taxe sur le CO₂ en l'an 2000

Mazout extra-léger	28
Mazout lourd	48
Gaz naturel	12-26
Charbon	109
Essence	6-7
Diesel	8

Prix payés par l'industrie pour 1000 litres de mazout (fin 1993)

Italie	600 francs environ
France	120 francs
Allemagne	80 francs
Autriche	80 francs
Suisse	23 francs

Les différences de prix sont encore plus marquées pour la consommation de l'artisanat, des services et des ménages.

L'irrésistible appel des «marchés intérieurs»

RÉFÉRENCE

La Vie économique,
Publication du Département fédéral de l'économie publique, N° 11/94,
Berne.

(jg) Les entreprises publiques encourent parfois le reproche d'être boursoufflées, surdimensionnées. La nécessité d'assurer l'égalité de tous dans les conditions d'accès aux prestations finit par créer une offre très supérieure à la demande et un développement excessif des structures de direction. Ce genre de réflexion est assez classique, mais il est intéressant de les trouver sous la plume de Hans Peter Fagagnini, le directeur général des CFF.

Un autre constat intéressant de ce grand commis de l'Etat: dans les tentatives de réforme des entreprises publiques, les acteurs principaux, ceux qui s'opposent parfois victorieusement aux changements sont sur les marges. Il donne bien sûr l'exemple des dessertes régionales des CFF. Selon ses propres termes, les acteurs politiques se concentrent sur les avantages d'un électorat d'importance marginale.

Rien de bien nouveau non plus dans ce type de réflexion. Il traduit surtout l'incertitude actuelle des responsables du secteur public. Visiblement M. Fagagnini ne sait plus trop comment se situer. Il n'est sans doute pas le seul. Il évoque la nécessité de lignes d'action claires, de rapports clarifiés avec l'autorité, qui peuvent prendre la forme de contrats, ce que l'on a appelé les mandats de prestations. Il y a bien sûr l'évocation rituelle du marché, vu comme une espèce d'état de nature, une main de plus en plus invisible et sacrée.

Le directeur général des CFF propose la création de *marchés intérieurs*, dans lesquels les entreprises publiques ne seraient plus favorisées. L'Etat se porterait tout à la fois demandeur et acheteur de certaines prestations, par exemple dans le domaine des transports. Le choix s'effectuerait en fonction des offres présentées. Dans ces conditions, on ne voit plus très bien quelle est l'utilité des entreprises publiques, qui se retrouvent mises sur le même plan que, par exemple, des sociétés de génie civil face à un appel d'offres.

En fait, les entreprises du secteur public, quel que soit leur statut, sont généralement caractérisées par des investissements lourds, planifiés plusieurs années à l'avance. Les prévisions d'amortissements et de charges financières ne sont pas très compliquées à effectuer. La variation des charges d'exploitation, composées très largement de salaires, peut faire l'objet elle aussi de projections raisonnables dans le futur. Les variations des recettes sont plus fluctuantes, mais il s'agit malgré tout de mouvements de lente amplitude, raisonnablement prévisibles.

Nous voulons simplement dire que les four-

chettes des résultats des entreprises publiques peuvent faire l'objet d'une assez bonne approximation plusieurs années à l'avance. Ces données sont rarement mises à disposition du public, d'où une surprise toujours renouvelée face à des déficits et des hausses de tarifs attribués parfois à une mauvaise gestion. Or, ces pertes sont souvent provoquées par des évolutions non maîtrisables de la conjoncture ou par des charges financières dues à des investissements largement approuvés par le pouvoir politique et par l'opinion. Un peu plus de transparence mettrait plus à l'aise nos managers publics.

On a coutume de dire que les journaux sont vendus deux fois: aux annonceurs et aux lecteurs. Il en va un peu de même pour les entreprises publiques: elles vendent leurs prestations aux usagers et aux collectivités qui paient la différence entre le coût facturé au client et le prix de revient réel. Le marché, le marché...incantation et invocations. Ce n'est qu'un mécanisme, parfois utile, parfois nuisible, qui ne doit pas être considéré comme une sorte d'état idéal à atteindre à tout prix. Détendez-vous M. Fagagnini, vous avez le droit de défendre le service public... ■

EN BREF

Le conseiller d'Etat jurassien PDC Pierre Kohler, qui vient d'être réélu avec 47,6% des voix, a répondu à un questionnaire de *CH-Magazine*, périodique du PDC suisse. La réponse, parue dans le deuxième numéro de cette année, indiquait sous: objectif politique: «*Atteint ! Mais pourquoi pas le Conseil fédéral ?* » Et à la question d'un modèle politique, P. Kohler lâchait: «*Aucun*».

Les *Archives sociales* à Zurich disposent maintenant de copies des dossiers moscovites de vingt-quatre Suisses qui ont travaillé au service du Komintern. Parmi eux Fritz Platten, Jules Humbert-Droz et Berta Zimmermann. Il y a huit femmes et seize hommes. Ces copies ont été acquises par Peter Huber pour son travail sur l'ombre de Staline en Suisse. Il a payé 1 dollar par page. Il y en a 1092.

Le Centre de traduction littéraire de l'Université de Lausanne a publié son programme de l'hiver prochain. Une occasion propice pour rappeler l'exercice du *Magazin*, supplément commun au *Tages Anzeiger* et à la *Berner Zeitung*. L'édition du début octobre a publié les versions traduites successivement de l'allemand en espagnol, puis en chinois, en anglais, en russe, en français puis, de nouveau en allemand, d'un texte intitulé *Premier amour*, de l'écrivain Urs Widmer. La conclusion: rien ne vaut les versions originales, mais il faut apprendre les langues.

Des critères à géométrie variable

(vb) Le 1^{er} novembre est entrée en vigueur la nouvelle réglementation concernant la main-d'œuvre étrangère. C'est l'occasion de s'interroger sur les enjeux et les non-dits qui sous-tendent ce partage entre les exclus du marché du travail et les élus.

REPÈRES

L'ordonnance du 6 octobre 1986 limitant le nombre des étrangers est modifiée comme suit:

Art. 8, 3^e al. «Une autorisation saisonnière ne sera accordée en principe qu'à des ressortissants d'Etats de l'AELE et de la CE et, à titre exceptionnel seulement, à des ressortissants d'autre pays de recrutement traditionnel».

Art. 28, 1^{er} al. «Une autorisation saisonnière peut être transformée en autorisation à l'année pour les ressortissants d'Etats de l'AELE et de la CE (...), après 36 mois de travail, au cours des quatre dernières années consécutives (...)».

Dès le 1^{er} janvier 1995, la réglementation applicable aux saisonniers de l'ex-Yougoslavie ne leur permettra plus de passer du statut de saisonnier au permis de séjour annuel.

LES TROIS CERCLES

- le cercle intérieur, qui n'inclut que les Etats de la CE et de l'AELE;
- le cercle médian, qui regroupe les pays européens non communautaires, ainsi que les Etats-Unis et le Canada;
- le cercle extérieur, qui englobe «tous les autres Etats», entendez l'hémisphère sud.

La réglementation délimitant les «continents» autorisés par le Conseil fédéral prive également dorénavant les saisonniers de l'ex-Yougoslavie de la possibilité de transformer leur permis saisonnier en autorisation annuelle (notons que le statut de saisonnier sera aboli au plus tard fin 1995 et remplacé par un statut de courte durée).

Se pencher sur la question toujours sensible des étrangers en Suisse (plus de 18% de la population, rappelons-le), c'est aussi s'interroger sur le bien-fondé des critères économiques et politiques sous-jacents aux réglementations et sur les représentations mentales qui les animent. Ainsi, la crainte d'une déstabilisation sociale due à la question étrangère était présente déjà dès la fin du 19^e siècle. A partir des années soixante, la volonté de préserver le consensus (menacé potentiellement par les dérives xénophobes) était perceptible dans la politique dite de rotation de la main-d'œuvre, un choix économique, certes – des bras à bon marché plutôt que des investissements – mais aussi un choix qui repoussait à plus tard la question de l'intégration.

Aujourd'hui, les enfants issus des premières vagues d'immigrés sont pourtant intégrés, l'inquiétude s'alimente surtout au problème de l'asile, mais la crainte de dilution de l'identité demeure. «Afin de préserver notre identité nationale, de sauvegarder la paix sociale et de conserver l'équilibre démographique, il importera de maintenir un rapport équilibré entre Suisses et étrangers (Principes de la nouvelle politique suisse à l'égard des étrangers, rapport du Conseil fédéral du 15.5.91). L'expression peu claire de «rapport équilibré» pouvant signifier aussi bien le souci quantitatif que qualitatif (proximité culturelle des immigrés).

Régions traditionnelles de recrutement

C'est dans les années soixante que naît le terme de «région traditionnelle de recrutement», privilégiant les immigrés transalpins, puis espagnols. «Ceux des régions plus éloignées», comme le dit une *Ordonnance sur la limitation des étrangers* (entendez éloignées par leur mode de vie, puisqu'il s'agit de Chypre, de la Grèce, de Malte, du Portugal et de la Turquie) s'intégreraient «difficilement». A noter que les Portugais, d'abord non compris dans les nationalités acceptées, le sont par la suite; les Turcs, qui n'ont jamais fait partie des «zones traditionnelles de recrutement», sont pourtant près de 80 000; les Grecs, désormais européens pur jus, sont

bienvenus; les Yougoslaves, acceptés autrefois, se sont vus écartés (un état de fait concomitant à la guerre civile, une restriction touchant les ex-Yougoslaves étant déjà intervenue en octobre 1991).

Après les «zones traditionnelles de recrutement», on a assisté, fin 1989, à l'émergence d'une nouvelle catégorisation, qui marqua l'ère Arbenz, les trois cercles. Ce canevas sert encore de base à la politique d'immigration. Toujours pragmatique, notre gouvernement prévoit en outre des exceptions pour «des spécialistes très qualifiés» des pays des cercles médian et extérieur. D'autres critères, non désintéressés, «rapports commerciaux de longue date», «bonnes relations traditionnelles», ou à caution morale, «reconnaissance des droits de l'Homme», sont également retenus pour déroger à la sélection

Se donner bonne conscience

En s'alignant sur la politique de ses voisins, dont la France, qui, dans la question de l'immigration maghrébine, oublie vite son passé colonial, la Suisse donne des gages à l'Europe, certes. Mais cet argument, qui va dans le sens de la libre circulation des ressortissants de l'Union européenne, occulte le sens profond de la sélection (les uns plutôt que les autres), qui renvoie à la question étrangère dans son ensemble.

Montrer que les critères sur lesquels se fonde l'Etat pour exclure sont fluctuants et obéissent aux stratégies du moment ne revient pas ici à juger, mais à éclairer ce qui sous-tend la légitimité des classifications administratives et policières. Dans la logique dichotomique qui prévaut, on voit bien qu'il est difficile de ne pas se tromper (on laisse courir, au Letten, les trafiquants et l'on renvoie des familles étrangères parfaitement intégrées). Que l'exclusion soit «l'une des constantes de nos structures sociales», comme le souligne Abdelmalek Sayad, sociologue, incite hélas à penser qu'«il faudrait alors inventer constamment de nouveaux proscrits», (*La Citoyenneté*, Edilig, Fondation Diderot, Paris). Sous l'argumentation européoréférentielle, on lit les prémisses d'une ethnophobie européenne, perceptible dans le durcissement des politiques d'asile des pays voisins.

Quant aux quelque 200 000 ex-Yougoslaves en Suisse, réfugiés et immigrés, qui font malgré eux interférer deux politiques, l'asile et l'immigration, ils ne pourront plus dorénavant, pour échapper au cercle de l'enfer où la guerre a placé leur pays, choisir l'une ou l'autre manière de le fuir. ■

L'INVITÉ DE DP

Finances publiques: trouvera-t-on un compromis ?

**JEAN-CHRISTIAN
LAMBELET**

Professeur au Département d'économétrie et d'économie politique de l'Université de Lausanne et à l'Institut des Hautes études internationales (HEI) de Genève.

Directeur de l'Institut Créa, Université de Lausanne.

Jamais, depuis la Deuxième Guerre mondiale, les finances publiques suisses et, en particulier fédérales, n'ont connu de déficits aussi importants si on les mesure en pour-cent du PIB. A tel point que la Suisse est aujourd'hui carrément «hors Maastricht» sur ce point. Comme on sait, une bonne partie de ces déficits est de nature structurelle plutôt que conjoncturelle. Le pire qui pourrait arriver est que cette situation perdure. L'endettement public, de taille encore supportable aujourd'hui, deviendrait alors rapidement tel que les charges d'intérêt absorberaient une part croissante des recettes, ce qui ne laisserait plus guère de marge de manœuvre à la politique budgétaire. C'est ce qui est déjà arrivé dans plusieurs autres pays industrialisés. Devant cette situation, la gauche, sans être opposée à des mesures d'économie dans certains domaines, préconise un développement de la fiscalité. La droite, quant à elle, veut davantage d'économies et se refuse résolument à envisager une plus forte pression fiscale. Arrivera-t-on à trouver un compromis ? On peut ne pas être très optimiste sur ce chapitre. Pourtant, il y aurait *peut-être* une formule, qu'on va esquisser à gros traits rapides, ne serait-ce que pour alimenter le débat.

Cibler les aides

La dégradation des finances publiques tient largement aux dépenses sociales. Un premier élément d'un éventuel compromis serait donc non pas le «démantèlement» de l'Etat social, ce qui n'est simplement pas envisageable, mais sa réforme et sa réorientation.

Très en gros, il s'agirait de cibler les aides et transferts sociaux sur celles et ceux qui en ont vraiment besoin. En renonçant à des arrosages tous azimuts, on pourrait ainsi s'occuper *mieux et davantage* des pauvres et démunis. En même temps, la progression des dépenses sociales pourrait être stoppée, voire inversée, du moins en proportion du PIB. Et ce, par une dégressivité des rentes AVS à partir d'un certain niveau de revenu et de fortune des retraité-e-s, mais avec une augmentation de ces rentes au-dessous de ce niveau. Pour les revenus élevés, on pourrait même envisager la suppression des rentes: est-il vraiment nécessaire d'en verser une à des retraité-e-s qui reçoivent, au titre du deuxième pilier, des pensions de, mettons, huit ou dix mille francs par mois et qui sont souvent loin d'être sans fortune? (Pour des réflexions plus détaillées à ce sujet, voir le chapitre III de la dernière édition des *Analyses & Prévisions*, Institut Créa).

D'après quelques conversations et certains commentaires dans les médias, tout le monde à gauche n'est pas opposé à une telle réorien-

tation de l'Etat social (à droite, il n'y a sans doute pas de problème). Politiquement, cela risque cependant d'être difficile.

On peut penser que si l'Etat social a pu voir le jour et se développer, c'est que la plupart des transferts sociaux étaient et sont censés profiter à plus ou moins tout le monde: y aurait-il eu une majorité pour l'AVS en 1947 si l'idée avait été que tout le monde cotise, mais que les rentes ne soient versées qu'aux pauvres et démunis? Probablement pas. Mais à situation grave, réflexion nouvelle: quelle que soit la formule adoptée, l'assainissement des finances publiques demandera un certain courage politique. Alors, autant voir les choses en face: un Etat social qui est ou est devenu avant tout une affaire à l'intérieur des classes moyennes (ce qui est très clairement le cas en Grande-Bretagne, selon des recherches récentes et très fouillées, et qui pourrait bien aussi être le cas en Suisse) manque à sa mission première, à savoir aider les pauvres et les démunis. Bien entendu, un Etat social qui profiterait à tout le monde et que personne ne financerait, est une impossibilité matérielle, le danger étant qu'au fur et à mesure que la législation sociale s'étend dans toujours plus de directions, on finit par ne plus pouvoir déterminer qui, par solde net, gagne et qui perd, quand et comment.

Faire preuve d'imagination

Bien entendu, la réorientation de l'Etat social ne pourra se faire que progressivement et dans certaines limites. Il est donc très peu probable que cela puisse suffire à rétablir les finances publiques. Sans doute reste-t-il encore un peu de graisse superflue dans les dépenses publiques (par exemple, des crédits qui doivent absolument être dépensés en fin d'année parce que non reportables), mais il ne faut pas s'illusionner sur l'importance des économies encore faisables. De nouvelles recettes seront sûrement indispensables, soyons donc un peu réalistes, que diable – et c'est le deuxième élément de la formule proposée. A cet égard, je crois que nous pourrions, par exemple, payer quinze centimes de plus par litre pour notre essence. Peut-être que celles et ceux qui, à droite, se refusent absolument, aujourd'hui, à envisager de nouvelles recettes pourraient réfléchir et changer d'avis si, en contrepartie, ils ont l'assurance que l'Etat social deviendra non seulement plus efficace dans sa mission première, mais que son poids financier sera dorénavant contrôlé mieux qu'il ne l'a été jusqu'ici. ■

(NdlR) Les invités de DP s'expriment librement. Le sujet soulevé étant d'importance, DP prolongera ultérieurement le débat.

Yersinia pestis a 100 ans

(ge) Alexandre-Emile-John Yersin (1863-1943) passa les vingt premières années de sa vie à Morges, étudia la médecine en Allemagne (la Faculté de Médecine de Lausanne n'existant pas encore) et à Paris; à l'honorable tâche de préparateur à l'Institut Pasteur, il préféra celle de médecin des Messageries Maritimes et s'embarqua pour l'Extrême-Orient. Il y a exactement cent ans, à l'âge de 31 ans, il découvrit *Yersinia pestis*, l'agent pathogène de la peste bubonique; rapidement célèbre, il vécut les cinquante dernières années de sa vie à Nha Trang, ville côtière du Viêt-nam, où il édifia l'un des premiers instituts Pasteur d'outre-mer.

SOURCES

Alexandre Yersin et la peste, Revue médicale de la Suisse Romande, mai 1994; ce volume contient aussi une reproduction de la communication originale de Yersin sur la peste bubonique à Hong Kong: «Le seul remède (à l'éradication de la peste) eût été d'incendier la ville chinoise: cela a été proposé, mais des raisons budgétaires ont empêché d'y donner suite.» Je me suis aussi inspiré de la conférence de Henri Mollaret à la Journée de la Faculté de Médecine de Lausanne, «La Peste au XX^{ème} Siècle».

La vie de Yersin est absolument passionnante – après tout quel chercheur solitaire aujourd'hui pourrait, en plus de ses activités de médecin, bâtir une ferme modèle avec 2000 têtes de bétail – dont des vaches suisses – , acclimater l'hévéa au Viêt-nam (plus de 300 hectares en 1914 déjà), ou encore y introduire l'arbre à quinine produisant jusqu'à deux tonnes de sulfate de quinine par an ? Sans doute le système colonial n'était-il pas défavorable aux entrepreneurs; en effet la concession accordée à Yersin s'étend sur 2800 hectares ! Mais la vie du petit *Yersinia pestis* est une histoire tout aussi trépidante.

Au moment de la découverte, la peste bubonique en était à sa troisième pandémie: après celle du 6^{ème} siècle (la peste Justinienne) et du quatorzième (la peste Noire); présente à Hongkong dès 1884, la marine à vapeur dissémina en dix ans la peste dans des ports d'Asie, d'Afrique, d'Amérique (San Francisco) et d'Europe (Glasgow, Porto); les récents événements indiens constituent les «derniers soubresauts» de cette pandémie.

La tente-laboratoire du chercheur

En cette fin de siècle pourtant, la biologie était pleine d'assurance, grâce à la révolution pasteurienne (le monde des microbes) et grâce aux outils adaptés à son étude, les microscopes optiques perfectionnés, les colorants vitaux (de l'industrie allemande), et enfin la prépondérance du laboratoire. Quand Yersin est dépêché à Hongkong, il ne se précipite pas au chevet des malades; il installe sa tente-laboratoire, obtient, dit-on, des bubons en payant pour déterrer des gens morts de la peste, colorie, identifie le bacille, inocule du pus de bubon à des animaux pour établir l'infectiosité – le tout en trois semaines !

La découverte du bacille était «un fruit mûr prêt à tomber», comme le jugera quelques années plus tard le comité Nobel de médecine. En fait, l'identification du bacille aboutit à deux stratégies (sérothérapie et vaccinothérapie) qui s'avérèrent décevantes, l'une parce que peu efficace, l'autre parce que présentant trop d'effets secondaires douloureux. Mais une remarque de Yersin («il est probable que les rats constituent le principal véhicule (de la peste)» enclencha, véri-

fications faites, une véritable campagne mondiale de dératisation – on se mit à construire des bateaux *rat-proof*, et les guerres mondiales achevèrent de couler les vieux bateaux qui ne l'étaient pas; la pandémie s'enraya.

Il manquait néanmoins le vrai vecteur de l'infection – la puce du rat; ceci fut démontré par le japonais Masanori Ogata, et le pasteurien Paul Louis Simond. Ce dernier avait imaginé de promener discrètement son chat sur les trottoirs de Bombay pendant une épidémie, n'ayant pas obtenu des Anglais le droit d'agir officiellement; à l'hôtel, il ne lui restait plus qu'à baigner le sac à puces et à récupérer les insectes.

Transmise par poux et puces

La peste peut aussi être transmise directement d'homme à homme par poux et puces. Dès 1945 (au Pérou) on utilisa le DDT pour enrayer des débuts d'épidémie pesteuse. Le bacille de la peste utilise comme réservoir un rongeur, qu'il tue; pourquoi la peste n'est-elle pas auto-éliminée ? Lorsque le rat des champs succombe dans son terrier, le bacille parvient à survivre dans la chambre mortuaire (mais pas à l'air libre), jusqu'à l'arrivée des nouveaux locataires; le cycle continue, et attend que le citoyen vienne à la forêt. La peste – à l'état endémique – est aujourd'hui plus répandue que jamais.

En fait, le bacille est *susceptible* à beaucoup de traitements (sulfamidés, antibiotiques); et si la mortalité est élevée aux Etats-Unis, où de charmants écureuils infectés ont parcouru San Francisco – Kansas en 100 ans, c'est par faux diagnostic ou par administration de pénicilline, le seul antibiotique contre lequel *Yersinia pestis* est résistant !

Le problème de la peste aujourd'hui réside dans la dissimulation: l'apparition d'une épidémie provoque quarantaine et pertes économiques.

En 1576 déjà, Milan fut victime d'une épidémie de peste, qui avait été transmise via les Alpes. Peu après, les Confédérés furent obligés, sous menace du boycott du Gothard, d'accepter le traité de Milan (1585), par lequel ils s'obligeaient à se soumettre, en temps de peste, à toutes lois et ordonnances de Milan, y inclus le contrôle par l'«assistente» milanaise. ■

La littérature des «valeurs sûres»

En ces temps de repli intellectuel, où il est de bon ton de tourner le dos à l'avenir pour remettre en sauce les vieilles recettes, on ne s'étonnera pas, pour la rentrée littéraire, du tir groupé des dinosaures des lettres françaises.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Jérôme Meizoz
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Jean-Christian Lambelet
Composition et maquette:
Valérie Bory, Murielle Gay-Crosier Marciano, Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

On avait remarqué M. Maurice Druon, l'indéracinable académicien, dont la *Lettre aux Français sur leur langue et leur âme* se voulait guide-âne du grand public, déplorant le laisser-aller verbal du citoyen ordinaire, les fausses liaisons, les prépositions incorrectes, et bien sûr, en refrain, la perte des «valeurs».

On n'ignorait pas non plus André Frossard, papal confident et converti au zèle d'autodidacte qui, de son côté, nous mettait solennellement au courant du sens de l'Histoire.

Et voilà cet automne les troupes de choc du roman, toute la gamme des narrateurs navrants et, à leur insu, marrants. M. François Nourrissier d'abord qui, dans un volume d'entretiens, nous révèle son inoubliable technique de transposition romanesque: l'aveu, l'aveu tout droit, le bel aveu pressant, qui ne se soucie pas le moins du monde de l'oreille qui l'accueille, pourvu qu'elle soit patiente. On aurait *Mauvais genre* à moins, sans compter le torride bénéfique, pour une vieille barbe, de s'avouer tout à coup quelque peu fripon.

Nul ne doute apparemment, dans les coteuries rive gauche, que *Les Orphelins* de Louis Pauwels, en lice pour le Grand Prix de l'Académie, ou le deuxième roman de Mme Françoise Giroud, *Mon cher amour* (plût au ciel qu'elle en reste là) vont apporter de riches solutions aux impasses du genre. Côté académiciens, le nouvel Hervé Bazin fait une belle concurrence, toujours chez Grasset, à *L'inconnu du temps qui passe* de Jacques Laurent. L'esthète au patronyme dédoublé, connu avant tout sous le label commercial de Cecil St-Laurent, s'attache ici à une écriture qu'il rêve ambitieuse... Oui, les «valeurs sûres» des stratèges de l'édition bénéficient du climat économique, pas d'acrobaties coûteuses, s'il vous-plaît. A coup sûr le club des délégués vieille-France et vraies-valeurs a rempli pour un lustre.

Dans l'arène politique également, on aime à dire que l'expérience rassure, et le *bon sens* de Charles Pasqua semble tout à coup la chose du monde la mieux partagée...

D'ailleurs, il n'est pas question ici de l'âge *biologique* de ces messieurs dames. Pas d'amalgame sectaire chez votre serviteur. A des âges encore plus respectables, Nathalie Sarraute a publié *Enfance* et Claude Simon, soustrait au rythme économique du roman annuel, achevait son extraordinaire *Acacia*. Il s'agit plutôt du vieillissement *institutionnel* d'auteurs qui, ayant accumulé les positions et les relations, roulant pour leur maison d'édition, s'encensant mutuellement, protecteurs indispensa-

bles de poulains prêts à tous les compromis, victimes enfin de l'image pontifiante que leur renvoie la presse, finissent par croire que toute profération de leur part, toute pensée sur l'«art», toute opinion sur le monde social *mérite le livre* sans discussion.

Sous couvert d'une *simplicité* qui masque mal une régression intellectuelle font ainsi retour sous ces plumes les litanies de la vieille droite qu'on croyait oubliées, farcies dans les récits les plus anodins, sous prétexte d'amour de l'art et d'illustration des Lettres françaises (la défense armée de *l'orthographe* étant la pièce maîtresse de ce dispositif ubuesque de sauvetage national). Une rengaine connue, d'ailleurs, qui accompagne candidement le *come back* vaguement monarchiste des «valeurs sûres» et remet au goût du jour ce passage déjà ancien d'*Histoire égoïste*: «Je me savais à droite parce que je préférerais la civilisation de mon pays, parce que la gloire qu'elle s'était faite dans les arts et dans les lettres m'était chère, mais aussi celle qu'elle avait acquise par les armes (...); comme Stendhal je goûte peu les jouissances partagées par les foules.» (J. Laurent).

C'est ce qu'on appelle de la franchise. Moins naïfs sans doute, les commentaires de Marc Fumaroli, professeur au Collège de France, qui dans la libre liste dressée ici fait figure de gamin en culottes courtes. Notre érudit hors pair, tout convaincu de l'intérêt universel de ce qui l'occupe en particulier, dévoile dans une étude des auteurs classiques «l'essence du caractère national français»... On croirait lire Maurice Barrès, Maurras, et tous les sous-prophètes du nationalisme agressif. Voici au service de quelles injonctions chauvines est convoquée l'immense érudition mobilisée dans la *Diplomatie de l'esprit* du prestigieux professeur: évoquant la tâche colossale des écrivains français nommés guides et pédagogues d'un peuple décidément «retors», leur travail «pour maintenir en lui, ou y réveiller le sourire du sens commun» (il fallait oser...), Marc Fumaroli conclut sur une formule où un élitisme de tour d'ivoire le dispute à la posture du grand bourgeois:

«Cet art des classiques demeure aujourd'hui, mesure, devoir et ironie, la tâche la plus haute qui soit assignée aux lettres et même à tous les écrits de la France contemporaine. Notre destin est suspendu à l'intelligence de notre prose.»

Ah? Si les métallurgistes au chômage lisaient M. Fumaroli, quel espoir de par toute la France... ■ Jérôme Meizoz